

Formation Assistant Club - Saison 2022/2023

ECOLE DEPARTEMENTALE DES CADRES DU COMITE DE L' AISNE DE JUDO

Le comité départemental de l'Aisne de judo à délégation de la Ligue des Hauts de France et de son I.R.F.E.J.J (Institut Régional de Formation et d'Entraînements du Judo-Jujitsu) pour la mise en place d'une Ecole des Cadres dans le département. L'école organise la préparation et l'examen pour les qualifications Fédérales à l'enseignement bénévole de l'Assistant Club (AC).

L'ASSISTANT-CLUB



LE METIER ET LES COMPETENCES

L'assistant club :

- Peut assister l'enseignant diplômé d'état pendant les cours ou dans l'encadrement des publics au sein du club dans lequel il est licencié.
- Est sous la dépendance fonctionnelle de l'enseignant et ne peut intervenir seul.
- Ne peut délivrer de grade
- Doit effectuer chaque année 10h de formation continue dans le cadre des stages organisés par son comité pour conserver sa qualification.



COMPETENCES ATTENDUES

- Etre capable d'analyser le déroulement de séances (préparées par et/ou avec le tuteur) recouvrant les 3 périodes de la Méthode Française d'Enseignement,
- Etre capable de concevoir, conduire et évaluer des séquences d'enseignement adaptées aux besoins et possibilités des différents âges,
- Etre capable de conseiller et de corriger individuellement les élèves,
- Etre capable de démontrer les principales Habilités Techniques Fondamentales de la ceinture blanche à marron,
- Etre capable de participer à l'accompagnement sur des animations et des compétitions, et d'encadrer une compétition comme commissaire sportif ou comme arbitre.



CONTENUS DE FORMATION

Méthode française d'enseignement (ceinture blanche à marron)

Utilisation des procédés d'entraînement

Séance de judo et intervention pédagogique adaptée aux différents âges.

HTF judo (Tashi-waza et Ne-waza) – Nage No Kata – Droits et devoirs de l'enseignant, bases règlementaires du fonctionnement du club, système fédéral (organisation, activités...) - Hygiène et sécurité dans les dojos, conduite à tenir en cas d'accidents...



INFORMATIONS PRATIQUES

VOLUME DE FORMATION : 80h minimum

- 30h en centre de formation (département)
- 50h en structure d'accueil (club)
- 1 ½ journée de formation Commissaire Sportif / Ecole d'arbitrage
- 1 ½ journée de stage départemental + 1 ½ journée de stage sport adapté
- Coût de la formation : 160 euros (si PSC 1 déjà obtenu) – 180 euros avec examen PSC 1.

DEROULEMENT DE LA FORMATION :

→ Date limite d'inscriptions : Les dossiers d'inscriptions doivent être complets pour le 7 OCTOBRE au plus tard).

→ Tests d'entrée en formation : 17 Septembre 2022 de 9h à 12h

→ Date de formation : début : 17 Septembre 2022 Fin : 31 Mars 2022

PRE-REQUIS :

- Etre au moins cadet(te) 1^{ère} année
- Etre au moins ceinture marron
- Etre licencié(e) à la FFJDA pour l'année en cours et posséder un passeport sportif en cours de validité
- Etre présenté(e) par le professeur et le président du club où le candidat est licencié.

EXAMEN FINAL :

- Examen final : A déterminer
- Test technique/ Kata/ Procédés d'entraînement
- Entretien sur le rapport de stage



PROGRAMME DE FORMATION

1 journée de formation par Mois = votre présence est obligatoire

Tests d'entrée le samedi 17 Septembre 2022 de 9h à 12h

- 1-Prestation nage no kata (vous présenterez ce que vous en connaissez)
- 2-Prestation technique (présentation d'une technique de votre choix dans différentes situations d'étude)
- 3-Entretien de motivation

Samedi 8 Octobre 2022

8h30-13h00

Samedi 12 Novembre 2022

8h30-12h et 13h-17h00

Samedi 17 Décembre 2022

« Journée départementale des enseignants »

10h00-16h30

Samedi 7 Janvier 2023

9h00-17h00

Dimanche 5 Février 2023

9h00-17h00

Une journée d'immersion dans la formation régionale CQP/BPJEPS est en préparation et se déroulera au CREPS de Amiens

N.B : Les dates de formation pourront être modifiées si nécessaire.



IDENTIFICATION

Date limite du dépôt des dossiers (complets) : le 7 Octobre 2022

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :/...../..... à

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Mail :

Numéro de licence :

Grade et date d'obtention.....

Association d'appartenance : Nom du club :

Président : Nom et prénom :

Mail : Signature :

Professeur du club et référent du stagiaire : Nom et Prénom :

Mail : Téléphone :

Diplôme et n° : Signature :

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et je m'engage à suivre la formation dans son intégralité.

Fait à

Signature du candidat :

Le



RECAPITULATIF DES PIÈCES À JOINDRE

Dossier d'inscription complet à renvoyer ou à remettre au plus tard avant 7/10/2022

A RETOURNER A :

**COMITE DEPARTEMENTAL DE L' AISNE DE JUDO
3 rue Jacques
Duclos 59610
FOURMIES**



Fiche d'inscription complétée et dûment signée par le président de club, l'enseignant tuteur et le candidat



Copie de la licence FFJDA pour la saison en cours



Si vous êtes français une copie recto verso de la carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité.



Pour les étrangers, une photocopie du titre de séjour en cours de validité



Photocopie du passeport sportif justifiant du grade de ceinture marron



1 Photo d'identité portant le nom et prénom ainsi que le nom de la formation suivie au dos



Le règlement du coût de la formation par chèque (160 euros) à l'ordre du Comité Départemental de l'Aisne de judo, ou 180 euros avec examen PSC 1.



Le certificat médical de non contre-indication dûment complété ci-dessous



CERTIFICAT MEDICAL

CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE ET A L'ENSEIGNEMENT DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES.

Je soussigné(e).....

Docteur.....

CERTIFIE AVOIR EXAMINE

M, Mme.....

Né(e) le/...../.....

Demeurant :.....

.....

.....

Et n'avoir pas constaté, à la date de ce jour, de contre-indication médicale à la pratique et à l'enseignement du JUDO / JUJITSU.

Observations éventuelles :

Date :

Signature :

Pour tous renseignements :
Mail : mduchesne.cdja@orange.fr
Téléphone : 06 85 33 40 72